



→ Union des associations patriotiques

En gestation depuis quelques mois, la décision de créer une « Union des associations patriotiques locales » a été confirmée par François Bernardini lors de l'assemblée générale annuelle de l'Amicale de Marins et de Marins Anciens Combattants (AMMAC), fin janvier. La synergie ainsi favorisée permettra de pallier ces manques. « Il fallait anticiper sur l'avenir. Le devoir de mémoire n'a pas à être diminué. Vous avez la même fibre et un rôle civique majeur à jouer dans le champ des valeurs républicaines et du vivre ensemble. Vous êtes dépositaires d'un exemple », a souligné le maire d'Istres.

L'idée est de fédérer ces associations au sein d'une structure administrative tout en permettant à chacune de conserver son

autonomie. Les statuts de cette Union ont été finalisés début février et présentés par Alain Aragneau, l'adjoint dédié qui suit ce dossier.

Le creuset en sera la future maison du combattant. Située sur le boulevard Jean-Marie L'Huilier, en cours de construction, cette maison commune devrait être achevée fin avril et mise à disposition des associations avant l'été 2023. La coordination a été confiée à Dominique Drouvroy, ancien conseiller municipal en charge des relations avec elles. La solidarité qui existe déjà en sera confortée. « Ce sera un nœud gordien de fonctionnement. C'est un sujet qui me passionne. Je souhaite que cette maison soit animée », souligne François Bernardini.

À noter...

Conciliateur de justice

Yves Lorillon, Conciliateur de Justice, tient une permanence sur rendez-vous le jeudi matin à la Maison de la Citoyenne et du Citoyen « Gisèle Halimi » au CEC. Le Conciliateur de Justice a pour mission de trouver une solution amiable pour régler un différend entre deux parties ou plus.

Plus d'info sur www.conciliateurs.fr et prise de rendez-vous au 04 13 29 56 20.

Paiement de proximité

La direction générale des Finances publiques a noué un partenariat avec le réseau des ruralistes afin de proposer une offre de « paiement de proximité » pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...). Une dizaine de ruralistes istréens s'inscrivent dans ce dispositif (liste disponible sur <https://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite>). Vous pourrez y effectuer vos paiements en espèces et par carte bancaire, jusqu'à 300 euros maximum.

Bail glissant

L'Association d'Accès et de Maintien au Logement (ADAMAL) invite les propriétaires de logement locatif à se renseigner sur le dispositif de « Bail glissant » (dispositif de location/sous location financé par l'État) qui permet de garantir le paiement des loyers. L'association peut dans ce cadre assurer la gestion du bien à louer dans une démarche citoyenne et solidaire.

Plus d'info au 04 90 56 09 65 ou sur internet : adamal.org

5@

Pour la seconde année consécutive, la ville a obtenu la plus haute distinction des villes internet avec « 5 @ » (arobases). Une reconnaissance nationale qui salue les efforts faits par la ville en matière de développement numérique et de dématérialisation des démarches des services publics, proposés à la population.



La ville dans ma poche téléchargez l'appli !

Application gratuite ISTRES ET VOUS

